

La Lettre Défense et République

EDITORIAL

Défense et République achève son cycle d'études des programmes sur la défense des principaux candidats à l'élection présidentielle. Remarquons que JM Le Pen, pour cette vraisemblable dernière candidature, est le seul candidat ayant eu une expérience militaire réelle dans sa vie à la différence des autres « présidentiables ». C'est bien la fin d'une génération. Il s'agit là d'une réelle **rupture** dans la conduite des engagements militaires de la France.

Une conséquence perceptible sera sans doute une vision plus technocratique et financière des questions de défense et de sécurité, peut-être même idéologique. La décision en matière de défense sera fortement soumise à l'influence des conseillers civils et/ou militaires. Ajoutons la nouvelle place que pourrait avoir le parlement dans l'emploi des forces armées. Ce rôle revalorisé, certes, d'un point de vue démocratique serait légitime mais du point de vue militaire ne serait pas forcément plus efficace techniquement dans tous les cas. Pour limiter les effets négatifs de cette nouvelle réalité politique française, l'avenir d'une défense forte pourrait finalement reposer sur deux piliers :

- Le choix d'un ministre de la défense connaissant et appréciant les armées, écouté aussi du futur président, sachant enfin obtenir la confiance des militaires ;
- La préservation de la chaîne de commandement militaire au plus près du pouvoir exécutif, ce qui n'est pas acquis avec un éventuel conseil de sécurité nationale (N.Sarkozy), ou avec S. Royal qui pourrait remettre en cause les nouveaux pouvoirs du chef d'état-major des armées (2005).

Le président

QUELLE POLITIQUE DE DEFENSE POUR 2007 ? LES PROPOSITIONS DE JEAN-MARIE LE PEN, CANDIDAT A L'ELECTION PRESIDENTIELLE (FN)

(téléchargeable sur www.defense-et-republique.org).

L'analyse des propositions en matière de défense de Jean-Marie Le Pen vient clore notre analyse des quatre principaux candidats (Ségolène Royal (*Lettres D&R n°7 et n°11*), Nicolas Sarkozy (*Lettre D&R n°10 et n°12*), François Bayrou (*Lettre D&R n°14*)).

Celui qui était déjà député sous la IV^e République, au sortir d'une guerre d'Algérie qu'il fit comme lieutenant, n'hésite pas à utiliser son ancienneté pour mettre en exergue sa connaissance du milieu militaire qu'il estime supérieure à tous ses concurrents... Il est vrai aussi que les autres candidats ont un passé militaire inexistant ou un lien avec la défense plutôt ténu.

Cependant, paradoxe supplémentaire, celui qui fut l'un des adversaires les plus acharnés au gaullisme, n'hésite pas à réaffirmer le caractère sacré de notre outil militaire, gage suprême - selon lui - de notre souveraineté et de notre indépendance nationale, comme le fit le Général Charles de Gaulle, à l'école militaire en novembre 1959, lorsqu'il rappelait « qu'il faut que la défense de la France soit française ».

La politique de défense vue par le candidat du Front National s'apparente ainsi à une certaine forme de nostalgie de ce qu'étaient les forces armées lorsqu'elles défendaient une France qu'il estime désormais moins forte et moins présente sur la scène internationale qu'elle ne l'était. La faute en incombant, selon lui, aux présidents Mitterrand et Chirac, il renvoie ainsi classiquement dos-à-dos la gauche et la droite, dans ce qu'il estime être des reniements partagés (suspension du service militaire, « inféodalisation » à l'OTAN, l'ONU ou ce qu'il qualifie de diktat de l'Europe de Bruxelles...).

Celui qui, arrivé au second tour de l'élection présidentielle en 2002 espère renouveler l'exploit au soir du 22 avril prochain, n'hésite pas à jouer sur la corde sensible lorsqu'il met en exergue une armée dont « *seul le dévouement et le professionnalisme des ses cadres et des ses soldats suppléent encore au manque de moyens matériels de notre Armée* ».

Le discours du FN en matière de défense est ainsi traditionnellement nostalgique et guère prospectif.

Une politique de défense nationale et exclusivement...

Le discours sur la souveraineté nationale étant au cœur de la matrice lepeniste, nulle surprise que la première flèche décochée soit pour le processus d'intégration européenne, responsable selon lui, d'une dépossession par la « *bureaucratie tatillonne* » européenne de la souveraineté nationale des Etats européens, gage d'indépendance en matière de politique étrangère, monétaire, migratoire, économique, fiscale au même titre que dans le domaine de la défense.

Cette position intransigeante quant au caractère national et indépendant de notre outil de défense, justifie selon lui de quitter l'Eurocorps (force de 60 000 hommes créée en 1992, avec un état-major situé à Strasbourg, réunissant les trois pays du Benelux, la France, l'Allemagne et l'Espagne et quelques observateurs dont la Turquie), le commandement intégré de l'Alliance Atlantique que la France avait quitté et pourtant partiellement réintégré en 1996, ainsi que de se montrer plus regardant quant aux modalités de commandement des troupes françaises engagées dans des opérations de maintien de la paix, fort du principe que l'Armée française doit être aux seuls ordres exclusifs des autorités du peuple français... ce qui est pourtant le cas.

Jean-Marie Le Pen rappelle ainsi que selon lui, ce regard acerbe est justifié par ce qu'il estime être des illusions porteuses de désillusions. La première serait gagée sur une interprétation fallacieuse quant à la fin de l'histoire et l'absence de menaces, née de la dislocation de l'Empire soviétique et la fin de la guerre froide à la fin des années 80. La seconde incomberait aux dirigeants successifs de la Ve République, enclins, d'après le candidat frontiste, à déléguer à d'autre l'apanage régalién de la sécurité collective.

Ce sont ainsi les piliers traditionnels de la Communauté internationale qui sont visés (l'ONU - où la ligne rouge - selon JM. Le Pen - serait la perte du siège de membre permanent du Conseil de sécurité au profit de l'Union européenne, l'OTAN et son indéfectible aliénation à Washington, l'UE et son volet PESC, faux nez de ce qu'il considère devoir n'être que « *l'alignement de la diplomatie des pays européens sur celle des Etats-Unis* »...).

Sur le volet institutionnel en matière de politique de défense, Jean-Marie Le Pen reste dans un registre très classique, à savoir que conformément à l'article 15 de la Constitution de 1958, il entend, s'il est élu, être bien évidemment le seul chef des armées, sans qu'il estime pertinent d'y associer le Parlement, contrairement aux autres candidats à l'élection présidentielle. Il est vrai que sans le coup de pouce de l'instillation d'une dose de proportionnelle, il n'aurait guère d'appui législatif dans ce contexte...

Tout juste concède-t-il l'utilité du concours du Premier ministre, du Ministre de la Défense, de l'état-major des armées, des conseils et comités

militaires et de l'information de la nation « *lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacés d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu* » (article 15 et 16 de la Constitution).

Par ailleurs, les nouveaux Etats membres de l'UE élargie, ceux qu'un ministre de la défense américain qualifiait de « *nouvelle Europe* », sont perçus comme les parangons des faux amis de la France. S'il en fallait une preuve, selon lui, l'achat sur étagère de F-16 américains plutôt que le recours à la préférence communautaire par la Pologne témoignerait de ce « *péché originel* » qui ferait de la mondialisation, un puissant frein en matière de souveraineté diplomatique et militaire et un accélérateur d'infériorité militaire...

Aussi, fait-il grand cas de la relative faiblesse quant au volume des dépenses en matière de défense des 27 Etats membres de l'UE. Il se base, pour ce faire, sur les 3,4 % du PIB que les Etats-Unis consacrent à leur défense, et met en exergue le modeste 1% de moyenne européenne. Selon lui, seul 10% de dépenses militaires en plus serait de nature à rattraper notre retard eu égard aux objectifs fixés par la Loi de programmation militaire (2003-2008) et aux ambitions fixées à échéance de 2015...

Sur le volet de l'économie de la défense, les propositions de Jean-Marie Le Pen se réduisent à une meilleure répartition des crédits alloués à la défense et non à une hausse de ceux-ci. Cette ambition a pour but de relancer l'attractivité de l'industrie de défense, secteur d'activité assurant tout de même six milliards d'euros d'exportations et employant plus de 170 000 personnes, voire plus de 2,5 millions si l'on considère le riche tissu des PME lié aux activités DAS (défense, armement, sécurité).

Une dangerosité du monde justifiant une refonte du Livre blanc sur la défense

Les deux livres blancs (1972 et 1994) sont perçus comme ayant eu leur utilité compte tenu des contextes auxquels ils étaient liés (rivalité Est-Ouest pour le premier ; stratégie post-guerre froide jusqu'à 2010 pour le second). Jean-Marie Le Pen, comme du reste quasiment tous les candidats à l'élection présidentielle, s'accorde à dire la nécessité d'une refonte du Livre blanc. Il va plus

loin dans sa critique en évoquant les engagements non respectés depuis 1994 (notamment quant à l'estimation de la baisse du budget de la défense qu'il juge avoir été réduit trop drastiquement de 4% à 2% du PIB entre 1965 et 2006).

De ce point de vue l'exacerbation de la conflictualité sur plusieurs théâtres d'opérations et leur importation éventuelle sur le territoire national semble être une des principales justifications quant au renforcement de notre outil de défense. Jean-Marie Le Pen ne manque ainsi aucune occasion pour rappeler que la montée des tensions au Proche-Orient, la menace diffuse qu'accompagne une insécurité chronique liée à nos approvisionnement vitaux en matière énergétique, la radicalisation de l'Islam dans certaines parties du monde, l'imbrication des réseaux terroristes et de la grande criminalité, ainsi que la rivalité croissante - tant au niveau économique mais peut-être demain militaire - entre la Chine et les Etats-Unis peuvent dégénérer en conflit de haute intensité, dont les effets collatéraux sont, selon la grille de lecture du candidat d'extrême droite, directement perceptibles sur notre territoire.

Les émeutes de novembre 2005 sont ainsi tacitement rangées dans cette importation de la violence extérieure qui justifie selon Jean-Marie Le Pen que les forces armées soient ré-orientées dans quatre principales directions :

- la préparation à gérer une guerre conventionnelle ;
- la sensibilisation des militaires aux menaces terroristes ;
- la poursuite de l'engagement des troupes françaises en OPEX, adossée à une défense plus active des territoires d'Outre-mer et des zones économiques exclusives (ZEE qui fait de la France la troisième puissance maritime mondiale) ;
- l'entretien d'une dissuasion nucléaire crédible, qui impliquerait de garder le principe de dissuasion classique « *faible au fort* », caractéristique de notre souveraineté nucléaire depuis le premier essai à Reggane, dans le sud algérien, en février 1960.

Des propositions en matière de format des forces, de service militaire et de défense opérationnelle du territoire

Si l'on analyse ses propositions, il faut constater qu'elles ne différencient pas réellement de celles proposées par les principaux candidats dans le domaine des équipements.

Ainsi, réclame t-il une armée de terre puissante, dotée non seulement de matériels classiques modernisés (blindés, hélicoptères, transports de troupes), une marine rehaussée de deux porte-avions, de bâtiments de surface et de sous-marins modernisés et une Armée de l'Air dotée des moyens de projections et de surveillance suffisants, mais aussi des moyens de renseignement (du type drones).

Dès lors, Jean-Marie Le Pen préconise une réorganisation complète en matière de défense opérationnelle du territoire. Ainsi, la justification de l'emploi de la Gendarmerie trouverait aussi sa concrétisation aussi dans ce qu'il propose de réellement novateur, quoique évoqué depuis fort longtemps, à savoir la création à ses côtés, d'une Garde nationale d'emploi, chargée de la défense opérationnelle du territoire national.

Ainsi, plutôt que de céder aux sirènes du service civique, Le Pen ose réaffirmer, quant à lui une certaine forme de nostalgie du service militaire. Sa vision du lien Armées-Nation passe ainsi par la « re-découverte » des valeurs liées à la défense collective et partagée que sont selon lui le patriotisme, l'esprit de sacrifice, la cohésion sociale, le sentiment d'appartenance nationale, la solidarité et le courage... Pour ce faire, il préconise un service militaire volontaire d'une durée de six mois, pouvant servir soit de période d'initiation au métier des armes, soit donnant droit à des avantages, notamment au sein de la fonction publique (comme par exemple l'obtention de points supplémentaires aux candidats postulant aux concours administratifs).

Le corps de doctrine du candidat Le Pen, notamment en matière de politique de défense a au moins l'avantage d'être complètement assumé par le candidat, désormais décomplexé par sa prestation d'il y a cinq ans et qu'il escompte renouveler le 22 avril au soir pour se qualifier pour la finale...

Groupe d'étude des programmes des candidats à la présidence

Pour débattre ou s'informer
www.defense-et-republique.org
Contact : Roger Annette
postmaster@defense-et-republique.org